

BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location (a)		Autofinancement	
		CQMP	180
Frais de transport (b)	1 800	Participation des personnes (d)	
		40*20	800
Boissons et alimentation			
		Autres financements	
Achat de fournitures (c)			
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	820
Taxes (SACEM)			
Divers			
Valorisation du bénévolat	349	Don des bénévoles	349
Sous-total des dépenses engagées	2 149		
Financement d'un autre projet (e)			
Total	2 149	Total	2 149

¹ **Ne pas inscrire les centimes**

² **Joindre impérativement les devis**

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET Fait à : Roubaix, Date : 19/03/2026

Joëlle SAMYN

Monique HALLEZ

Claudine SAINT-MAXENT